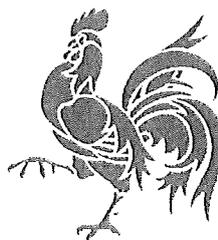


Commune de **GESVES**



Wallonie

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

(1) Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

(1) Le/les demandeur(s) est/sont Monsieur Carlos ZAVALA ARANDA demeurant Rue Fond du Hainaut 20 à 5340 Faulx-les-Tombes.

Le terrain concerné est situé Rue Fond du Hainaut, 20 à 5340 Gesves et cadastré division 2, section D n°194G, 194K

Le projet consiste en la régularisation d'une structure en bois sur pilotis - rucher , et présente les caractéristiques suivantes (2) : –la demande s'écarte du contenu du guide communal d'urbanisme et du permis d'urbanisation aux motifs suivants :

- matériaux de toiture et de parement, volumétrie et orientation de la structure

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables (3) de 9h à 12h à l'adresse suivante : GESVES, Service Urbanisme Chaussée de Gramptinne 112 à 5340 Gesves, sur rendez-vous.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M Kok (4) téléphone : 083 670335, mail : urbanisme@gesves.be , dont le bureau se trouve au Service Urbanisme

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 07/10/2025 au 21/10/2025 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Chaussée de Gramptinne 112 à 5340 Gesves
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@gesves.be

A GESVES, le 29/09/2025

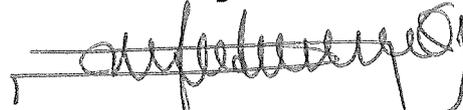
Pour le Collège,

La Directrice générale


Marie-Astrid HARDY



Le Bourgmestre


Martin VAN AUDENRODE

(1) Biffer la ou les mentions inutiles.

(2) Décrire les caractéristiques essentielles du projet et préciser s'il s'écarte de ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols.

(3) Heures d'ouverture des bureaux.

(4) Indiquer la personne désignée pour donner des explications.